



**Déclaration d'intention entre le Ministère de l'Éducation du Sénégal,  
Le Conseil régional de Dakar et  
Le Regroupement des cégeps pour la coopération et le développement  
international (Cégep international), Québec, Canada.**

Considérant la volonté des autorités sénégalaises de renforcer la professionnalisation du système éducatif et de formation;

Considérant la décision du gouvernement du Sénégal d'implanter des Collèges Universitaires Régionaux (CUR) dans toutes les régions du pays dans le cadre de la réforme de la carte universitaire;

Considérant l'intérêt manifesté par le ministère de l'Éducation du Sénégal pour l'expertise des cégeps, établissements publics d'enseignement supérieur offrant une formation générale et technique au Québec;

Considérant les responsabilités et le rôle du Conseil régional de Dakar dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle et technique;

Considérant l'engagement du Conseil régional de Dakar à mettre en place un CUR dans la région de Dakar;

Considérant les responsabilités de Cégep international dans la promotion de l'expertise des cégeps sur le plan international et dans la réalisation de projets de coopération;

Considérant que plusieurs cégeps sont actifs au Sénégal dans le cadre de divers projets de coopération et qu'ils ont manifesté leur intérêt à poursuivre cette collaboration;

Considérant la Déclaration d'intention signée entre le Conseil régional de Dakar et Cégep international en octobre 2003;

Considérant l'intérêt des parties de partager leur expertise et d'enrichir leurs expériences en matière de formation technique, de développement de programmes de formation, de formation des formateurs, de développement de matériel didactique et de transfert de technologie :

**OBJECTIFS**

Les trois parties conviennent de poursuivre la collaboration amorcée en vue de la création du CUR de Dakar par les moyens suivants :

- Échange d'informations sur les systèmes d'éducation québécois et sénégalais et sur l'articulation entre les différents ordres d'enseignement ;

- Appui en matière d'élaboration de programmes selon l'approche par compétences en lien avec les besoins du monde du travail;
- Appui en matière d'élaboration de programmes de formation technique dans les disciplines retenues;
- Appui en matière d'élaboration de programmes de formation à la carte (formation continue);
- Appui en matière d'élaboration de programmes en alternance travail-études;
- Appui pour la formation des formateurs.

Les parties conviennent également d'élargir leur collaboration à l'ensemble du projet de mise en place des CUR au Sénégal.

#### MISE EN OEUVRE

Les parties s'engagent à rechercher conjointement le financement nécessaire pour couvrir les charges des projets qui seront retenus et ce, en faisant les démarches auprès des organismes compétents d'aide et de coopération.

Par ailleurs, il est convenu entre les parties que l'obtention d'un financement adéquat pour la réalisation d'un projet est une condition essentielle à sa mise en œuvre.

Un comité de pilotage, composé de représentants des trois parties signataires de la présente déclaration d'intention, veillera à la mise en œuvre et à l'évaluation annuelle des activités réalisées dans le cadre de cette Déclaration.

Signée à Dakar, le 4 février 2005.

Pour le ministère de l'Éducation du Sénégal

Pour le Conseil Régional de Dakar

Le Ministre Moustapha Sourang

Le Président Abdoulaye Faye

Pour Cégep international

La directrice générale Evelynne Foy